

**COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 AVRIL 2023 A 18H30**

Présents au début de la séance : MM. Jessica LOCATELLI, Emmanuel ELGOYHEN, Martine GUERIN, Corinne DOUGERE, Olivier DUTEL, Prisca MANUEL, Maud PERROTEAU, Marylène SERRAT.

Excusés : Rémy BORTOLATO, Anne-Julie PARSY  
Arrivée au point 2 de l'ordre du jour Mme Prisca Manuel

Pouvoir de Mme Anne-Julie PARSY est donné à Mme Jessica LOCATELLI

Secrétaires de séance : Mme Corinne DOUGERE et Mme Mylène BORRELLI.

Madame le maire liste les points à l'ordre du jour :

Constatant que le quorum est atteint, madame le maire, déclare la séance ouverte.

**1. Attribution d'une subvention pour la fête de la station 2023-04-014**

Madame Le Maire informe le conseil municipal que le bilan de la fête des 50 et 60 ans de la station du Col est parvenu en mairie accompagné du courrier de refus de la communauté de communes de subventionner cette journée.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents, soit 7 voix, (le pouvoir donné à Mme Locatelli s'abstenant de voter pour ce point), décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association du foyer de ski de fond.

**2. Démission d'un adjoint**

Madame le Maire rappelle la démission de Monsieur Berthe Alexandre, 3<sup>ème</sup> adjoint. Elle informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet de l'Isère, a accepté cette démission. Elle sollicite le conseil municipal pour connaître leur décision sur le maintien ou non du nombre d'adjoint à trois.

- Le conseil Municipal à l'unanimité décide que le nombre d'adjoint au Maire est maintenu à trois et par conséquent d'élire un adjoint et conformément à l'article L2122-8 du CGCT, qu'il y sera procédé sur la base d'un effectif incomplet.

Il est procédé à l'élection du 3<sup>ème</sup> adjoint.

Mme DOUGERE Corinne est nommée 3<sup>ème</sup> adjoint à l'unanimité des présents soit 8 voix.

**3. Devis cimetière 2023-04-015**

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'idée de mettre des columbariums au cimetière. Celui-ci pourrait être implanté à droite en rentrant dans le premier carré à côté de la concession d'Etienne Kondor.

Le conseil municipal demande la possibilité de faire réaliser la partie du terrassement par l'employé communal.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés :

- Autorise madame le maire à signer le devis de 6 cases avec le décor oiseaux pour un montant de 4 600 € HT

#### **4. Convention charbonnière 2023-04-016**

Mme Serrat Marylène présente la convention à établir avec l'association Atravercors pour la réalisation de la charbonnière entre le 8 septembre et le 10 octobre 2023 à Serre Raffinet dans le canton des Coulmes sur la parcelle C301.

Elle en donne lecture.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés autorise Madame Le Maire à signer la convention.

#### **5. Travaux refuge : devis sol d'entrée et bardage 2023-04-017**

Madame Le Maire informe le conseil municipal que le bardage et les menuiseries du refuge doivent être entretenus et que le sol de l'entrée est à finir car le sol est en partie recouvert de linoléum et en partie de béton. Il est proposé de le recouvrir de dalle clipsable pvc, circulaire, antidérapante et facile d'entretien. Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés :

- Autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Lancelon pour un montant de 4 951 € HT.
- Autorise Madame Le Maire à signer le devis de Gextile pour un montant de 919.22 € HT

#### **6. Ecole : peinture des volets 2023-04-018**

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu, afin d'entretenir les bâtiments communaux de procéder au décapage et à la peinture des volets de l'école du village.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés :

- Autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Lancelon pour un montant de 3 815 € HT.

#### **7. Convention la providence 2023-04-019**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la proposition de contrat de réinsertion sociale et professionnelle de la Providence pour l'année 2023.

Le présent contrat est proposé pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Il prévoit un plafond d'heures d'insertion de 300h de mise en situation de production des salariés en CDDi. Le cout horaire de travail est fixé à 12€ soit un montant plafond de 3 600€. Ce prix englobe les prestations d'accompagnement et de formation réalisées en dehors des heures de production.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés :

- Autorise Madame le Maire à signer le contrat proposé pour l'année 2023.

#### **8. Chemin ruraux 2023-04-020**

Madame Le maire rappelle au conseil municipal le lancement de la procédure de cession d'une partie d'un chemin rural des Glénats pour régularisation d'emprise foncière.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés :

- Demande à Madame Le Maire de nommer M. BRULE Jean-Marie comme commissaire enquêteur
- Mandate Madame Le Maire pour organiser l'enquête publique.

## **9. Devis poteaux incendie**

Monsieur Elgoyhen informe le conseil municipal des devis demandés pour la mise en place de poteaux incendie aux Ailes et aux Rieux.

Il informe le conseil qu'après mesures, il apparait que le débit aux Ailes est insuffisant.

Seul le débit aux Rieux permet la pose d'un poteau.

Après discussion, il est convenu de reprendre contact avec les propriétaires et de reporter cette discussion à un prochain conseil.

## **10. Régie de recette : suppression bibliothèque et modification bâtiment d'accueil 2023-04-020**

- Madame Le Maire rappelle la délibération de création de la régie de recette pour la bibliothèque en date du 16 janvier 2009. Cette régie n'a plus d'utilité du fait de la gratuité d'accès à la bibliothèque.

Madame le maire propose de la supprimer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de la suppression de la régie de la bibliothèque.

- Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'elle va procéder à une modification de l'arrêté désignant les régisseurs titulaires et suppléants pour la régie du bâtiment d'accueil.

## **11. Location de la salle hors sac 2023-04-021**

Monsieur Nicolas FANJAS avait conclu avec la commune de Rencurel un bail allant jusqu'au 31 mars pour la location de la salle hors sac au Col de Romeyère.

Il a fait part de son intention de louer cette même salle à compter de mai à fin août 2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De louer la salle hors sac à M Nicolas FANJAS à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 jusqu'au 31 août 2023 au tarif de 250 € par mois.
- D'autoriser Madame le Maire à signer le bail.

## **12. Convention de mise à disposition du Service communautaire d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme au profit de la Commune de Rencurel**

Madame Le Maire rappelle la convention signée en 2017 concernant la mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'à partir du 1er janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir tout dépôt de demande d'autorisation par voie électronique. En outre, les communes de plus de 3 500 habitants seront dans l'obligation de se conformer à la dématérialisation complète du dépôt et de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) constitue la réponse aux évolutions demandées par la loi. Concrètement, le GNAU se traduit par une nouvelle « brique » de l'application accessible via Internet et dédiée aux pétitionnaires des communes adhérentes. Au vu des avantages nombreux de la mise en place du GNAU, y compris pour les communes avec peu d'habitants, il semble important de le proposer à toutes les communes du territoire. En effet, le guichet permet

également de répondre aux obligations du code des relations entre le public et l'administration à partir du 1er janvier 2022 : « toutes les communes devront être en capacité de recevoir des saisines par voie électronique (SVE), selon les modalités mises en œuvre par ces dernières ».

La présente convention a pour objet de préciser les modalités organisationnelles et financières de la mise à disposition de ce service. Madame Le maire en donne lecture.

Le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention – 8 pour) autorise madame le Maire à signer la convention.

### **13. Renforcement HTA/BTS poste Feuilletière 2023-04-022**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité du poste de feuilletière.

Collectivité : **COMMUNE**  
**RENCUREL**  
Affaire n° 22-002-333  
**Renforcement HTA/BTS poste FEUILLETIERE**

#### **TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 41 031 €  
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 41 031 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : 0 €  
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 0

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité.

**Le Conseil**, entendu cet exposé à l'unanimité des présents et des représentés

**1 - PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **41 031 €**  
Financements externes : **41 031 €**  
**Participation prévisionnelle : 0 €**  
(frais TE38 + contribution aux investissements)

**2 - PREND ACTE** de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : 0 €  
Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

**3 - PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 0 €  
Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

#### **TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 0 €  
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 0 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : 0 €  
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 0 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité.

**Le Conseil**, entendu cet exposé, à l'unanimité

**1 - PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **0 €**  
Financements externes : **0 €**

**Participation prévisionnelle : 0 €**  
(frais TE38 + contribution aux investissements)

**2 - PREND ACTE** de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de :  
Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

0 €

**3 - PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

0 €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

## **14. Divers**

Séance levée à 20h15

Prochains conseils le 25 mai 2023 et 9 juin à 18h30.

- Repas 3eme âge le 15 septembre : Salade truite fumée Saute de veau champignon et au porto + garniture, Moelleux aux noix Café et ¼ par personne
- Feux d'artifice 14 juillet au col de Romeyère mais attente de voir Jean-Marc Idelon qui fait les foins si la solution de tir est possible.
- Périscolaire la Chapelle contact a été pris mais un point sera fait en octobre